



FICHE PRATIQUE : ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS

Préservons ensemble la sécurité et le cadre de vie de notre commune

⚠ L'entretien des terrains, jardins et parcelles est une responsabilité qui incombe à chaque propriétaire.

Un terrain insuffisamment entretenu peut entraîner :

- un risque important de départ et de propagation des incendies, particulièrement en période de sécheresse ;
- la prolifération de rongeurs, serpents, insectes et autres nuisibles ;
- des difficultés pour le voisinage (allergènes, végétation débordante, perte de visibilité sur la voie publique, etc.) ;
- une dégradation du cadre de vie et de l'environnement.

Vos obligations

Les propriétaires sont invités à assurer régulièrement :

- la tonte des pelouses et des hautes herbes ;
- le débroussaillage des broussailles et des végétaux envahissants ;
- l'élagage des arbres et des haies lorsqu'ils empiètent sur la voie publique ou présentent un danger ;
- l'évacuation des végétaux secs et des déchets verts ;
- le maintien de leur propriété dans un état de propreté compatible avec la sécurité et la salubrité publiques.

Pourquoi est-ce important ?

i En période estivale, les herbes sèches constituent un combustible particulièrement inflammable. Un simple mégot, une étincelle ou un engin thermique peuvent suffire à provoquer un incendie susceptible de menacer les habitations, les personnes et les exploitations agricoles.

L'entretien régulier des propriétés contribue également à limiter les nuisances pour le voisinage et à préserver la qualité de vie de chacun.

Le rôle du Maire

En vertu des articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques.

Lorsque la situation l'exige, le Maire peut engager les procédures prévues par la réglementation afin de faire cesser un danger ou une situation portant atteinte à la sécurité ou à la salubrité.

Agissons ensemble

L'entretien des propriétés est un geste simple qui contribue à protéger les habitants, les biens et notre environnement.

La Municipalité remercie l'ensemble des propriétaires pour leur civisme et leur participation à la préservation du cadre de vie de notre commune.

Mairie de Villequiers

En cas de question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

« Chacun est responsable de l'entretien de sa propriété. Ensemble, par des gestes simples, nous pouvons prévenir les risques d'incendie, préserver notre environnement et contribuer à la qualité de vie dans notre commune. »